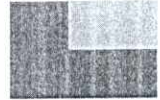




REPUBLIQUE DU BENIN



-----  
MINISTRE DE LA DECENTRALISATION ET DE LA  
GOUVERNANCE LOCALE

NOTIFIE AU MAITRE D'OUVRAGE

Cotonou, le 19/07/2023

Pour lancement **AVIS A MANIFESTATION D'INTERET**

Réf : PI\_DAF\_76792

**Objet du marché :**

**Recrutement d'un cabinet pour assurer la formation  
continue des agents du Ministère de la Décentralisation  
et de la Gouvernance Locale et des Préfectures**

**Autorité contractante :** Ministère de la Décentralisation et de  
la Gouvernance Locale

**Source de financement :** Budget National

**BON A LANCER**

Gestion : 2023

**MDGL**  
Délégation de Contrôle des Marchés Publics  
**BON A LANCER**  
Date le 19 juillet 2023  
Nom **SEGBO**  
Prénom **Richard**  
Signature *[Signature]*

Juillet 2023

**DELEGUE DE CONTROLE DES  
MARCHES PUBLICS**  
*[Signature]*  
Sonagnon Luc Dany

# I. AVIS D'APPEL PUBLIC A CANDIDATURE DE MARCHE PUBLIC (AAPCMP)

## Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale

**Objet : Recrutement d'un cabinet pour assurer la formation continue des agents du Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale et des Préfectures**

Référence SIGMAP : PI\_DAF\_76792

1. Le présent avis d'appel public à candidature de marché public (AAPCMP) fait suite au plan de passation des marchés publics du Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale, publié sur le portail web des marchés publics du Bénin le 13 avril 2023.
2. Le Ministère de Décentralisation et de la Gouvernance Locale a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget gestion 2023 des fonds du Budget National, afin de financer les marchés inscrits dans son Plan de Passation des Marchés Publics, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de prestations intellectuelles relatif à la formation continue des agents du Ministère et des Préfectures.
3. Les prestations sollicitées sont relatives à la formation des agents du Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale et des Préfectures par le Cabinet sur les trois (03) thématiques ci-dessous :

**BON A LANCER**

  - ✓ Thème 1 : Techniques de rédaction administrative et synthèse de document.
  - ✓ Thème 2 : Fonctions basiques et avancées des logiciels Word, Excel, Powerpoint, Internet
  - ✓ Thème 3 : La gestion du temps.
4. Le délai de réalisation de la mission est de deux (02) mois pour la formation des agents au ministère et dans les préfectures sur les trois (03) thématiques.
5. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour les prestations décrites ci-dessus en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations (nature des activités du cabinet en relation avec le domaine des prestations, nombre d'expériences générales du cabinet, nombre d'expériences spécifiques du cabinet/firme dans le domaine des prestations, organisation technique et managériale du cabinet/firme, liste du personnel professionnel à affecter à la mission). Il est demandé aux candidats de fournir ces informations en ne dépassant pas quinze (15) pages environ. Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.
6. Les critères demandés seront appréciés à travers les preuves énumérées dans le tableau des critères de sélection.

7. Une liste des candidats d'au moins cinq (05) et au plus huit (08) présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'autorité contractante. Cette liste restreinte doit contenir au moins deux candidats de nationalité béninoise dès lors qu'ils remplissent les critères de présélection requis. Pour l'intégration de ces candidats de nationalité béninoise, l'autorité contractante remplacera le/les dernier(s) candidat(s) de la liste restreinte ou ceux des pays ayant plus de deux (2) candidats sur la liste restreinte.
8. Les candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières et un candidat sera sélectionné selon la méthode : Sélection fondée sur la qualité technique et sur le coût (SFQC).
9. Aux date et heure limites de dépôt des candidatures, si moins de cinq (5) candidats sont présélectionnés, l'autorité contractante peut, soit contacter directement d'autres cabinets ou firmes en fonction de leurs aptitudes à exécuter les prestations, soit relancer pour un minimum de dix (10) jours ouvrables la procédure en vue de compléter la liste restreinte. Mais, au cas où l'autorité contractante contacte directement d'autres cabinets ou firmes pour compléter la liste restreinte, les dossiers de ces derniers doivent être évalués conformément aux critères de présélection retenus.
10. La présélection sur la liste restreinte tiendra compte des critères ci-après :

Critères d'évaluation	Note pour le critère	Sous critères d'évaluation et note	Moyens de Preuve à fournir par le candidat
1. Nature des activités du cabinet/firme en relation avec le domaine des prestations	10 points	- Formation Continue/Diplômante/Qualifiante	Inscription du domaine sur le RCCM ou les Statuts
2. Nombre d'expériences générales du cabinet/firme dans le domaine des prestations au cours des trois dernières années (03) dernières années (2020-2021-2022)	25 points : [12.5 points par mission]	Avoir assuré avec satisfaction au moins une (01) mission de formation au profit des cadres de l'Administration Publique, Structure Internationale ou Structure privée de grande Envergure	Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution
3. Nombre d'expériences spécifiques du cabinet/firme dans le domaine des prestations au cours des trois dernières années (03) dernières années (2020-2021-2022).	[50 points : 25 points par mission]	- Avoir assuré avec satisfaction au moins deux (02) missions de formation au profit des cadres de l'Administration Publique, Structure Internationale ou Structure privée de grande Envergure sur les thématiques suivantes :  -Techniques de rédaction administrative et synthèse de	Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution

**BON A LANCER**

		document ; -Fonctions basiques et avancées des logiciels Word, Excel, Powerpoint et Internet ; ou - La gestion du temps.	
5. Organisation technique et managériale du cabinet/firme	[05]	Présentation situation géographique claire : <b>2.5 points</b> Présentation d'un organigramme : <b>2.5 points</b>	Note de présentation du Cabinet et organigramme de structure
6. Liste du personnel professionnel à affecter à la mission  Pour Chaque thématique le Cabinet devra proposer le profil type du consultant détaillé au niveau du sous-critère  <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Thématique 1 : Techniques de rédaction administrative et synthèse de document.</li> <li>✓ Thématique 1 : Fonction basiques et avancées des logiciels Word, Excel, Powerpoint, Internet</li> <li>✓ Thématique 1 : La gestion du temps</li> </ul>	[10 points : 3.33 points par expert proposé]	- <b>Techniques de rédaction Administrative et synthèse de document :</b>  -Expert formateur : <b>BAC +5</b> en lettre moderne, management des services publics ou gestion des ressources humaines et disposant d'au moins dix (10) ans d'expériences dans la conduite ou la participation des missions de formation au profit des cadres de l'administration publique  - <b>Fonction basiques et avancées des logiciels Word, Excel</b>  -Expert formateur : <b>BAC +5</b> en Informatiques et disposant d'au moins dix (10) ans d'expériences dans la conduite ou la participation des missions de formation au profit des cadres de l'administration publique  - <b>La gestion du temps</b>  -Expert formateur : <b>BAC +5</b> en Management des Ressources humaines ou des services publics et disposant d'au moins dix (10) ans d'expériences dans la conduite ou la participation des missions de formation au profit des cadres de l'administration publique	Liste du personnel et copies légalisées des diplômes + CV + Attestations de travail
TOTAL	[100]		

**BON A LANCER**

La note minimale requise pour être présélectionné est **60 points** et le nombre de candidats présélectionnés ne saurait être inférieur à cinq (05) et supérieur à huit (08). **En cas d'égalité du nombre total de points obtenus, le cabinet/firme ayant réalisé plus de missions spécifiques sera privilégié.**

**NB : les candidats présélectionnés, doivent être des cabinets de formation, agréés par le Ministre du Travail et de la Fonction Publique. Cette condition est éliminatoire.**

11. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence à l'adresse mentionnée ci-après : Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics du Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale sis à Cadjèhoun en face de la présidence, 4<sup>ème</sup> étage du bâtiment abritant le MDGL 01 BP : 2021 Cotonou Tél. (+229) 21 30 40 30 / 21 30 52 99, à compter du *20/07/2023*.

Les manifestations d'intérêts doivent être accompagnées d'une lettre de manifestations d'intérêts dûment signée par le candidat et préciser le cas échéant l'objet de l'AMI.

**BON A LANCER**

12. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée en PDF sur clé USB, à l'adresse ci-après Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics du Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale sis à Cadjèhoun en face de la présidence, 4<sup>ème</sup> étage du bâtiment abritant le MDGL au plus tard le *jeudi... 03 août 2023*..... à 09 heures 30 minutes. Les enveloppes intérieures doivent porter le nom et l'adresse téléphonique du soumissionnaire.

Le défaut de présentation des manifestations d'intérêt suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire. Les candidatures qui ne parviendront pas aux date et heure ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées aux frais des candidats concernés sans être ouvertes.

Les manifestations d'intérêt (versions physique et électronique) seront ouvertes le même jour à 10 heures 00 minute, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés à l'adresse ci-après : Salle de Conférence du Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale sis à Cadjèhoun en face de la présidence, 1<sup>er</sup> étage du bâtiment abritant le MDGL.

13. Les candidats peuvent introduire un recours devant la personne responsable des marchés publics ou son supérieur hiérarchique dans le cadre de la procédure de manifestation d'intérêt à l'encontre des actes et décisions de cette dernière leur créant un préjudice en indiquant les références de l'AMI et exposant les motifs de

son recours par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou déposée contre décharge ou récépissé.

Ce recours doit invoquer une violation de la réglementation des marchés publics.

Ce recours doit être exercé dans les cinq (05) jours ouvrables avant la date limite de dépôt des candidatures ou au plus tard, dans les deux (02) jours ouvrables de la notification des résultats des manifestations d'intérêt. Il a pour effet de suspendre la procédure de présélection jusqu'à la décision définitive de la personne responsable des marchés publics ou de son supérieur hiérarchique.

La décision de la personne responsable des marchés publics doit intervenir dans un délai de trois (03) jours ouvrables après sa saisine.

BON A LANCER

En l'absence de suite favorable de son recours le requérant dispose de deux (02) jours ouvrables à compter de la réception de la réponse de l'autorité contractante/structure déconcentrée ou de l'expiration du délai de deux (02) jours mentionnés ci-dessus pour présenter un recours devant l'Autorité de Régulation des Marchés Publics. Une copie du recours adressé à l'Autorité de régulation des marchés publics est notifiée à la Personne responsable des marchés publics/structure déconcentrée pour ampliation.

Cotonou, le 19.10.2023

  
  
Abdel Smail I. A. K. SALIFOU  
Personne Responsable des Marchés Publics